LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE CONSERVATION INTERNATIONAL POUR LE SBSTTA25

Convention sur la diversité biologique (CDB)
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques - Vingt-cinquième réunion
Nairobi, Kenya | 15-19 octobre 2023

Alors que les pays se réunissent pour la première fois après l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) à la COP15, Conservation International propose les recommandations de haut niveau suivantes :

RECOMMANDATIONS CLÉS

- **MAINTENIR LA DYNAMIQUE :** Pour enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, encourager la mise en œuvre rapide des engagements pris lors de la COP15.
- **CADRE DE SUIVI :** Pour faciliter le suivi et l'établissement immédiats des rapports sur les objectifs et les cibles du CMB, encourager la réalisation rapide du cadre de suivi complet.
- **EXAMEN MONDIAL DES PROGRÈS :** Pour être efficace, l'examen mondial des progrès qui sera mené lors de la COP17 doit aboutir à un relèvement des ambitions, être inclusif et inclure l'état des moyens de mise en œuvre déployés pour réaliser les objectifs du CMB.
- **BIODIVERSITÉ & CHANGEMENTS CLIMATIQUES :** Ce programme de travail devrait se concentrer sur le renforcement des liens entre la biodiversité et les changements climatiques au niveau national afin que les efforts en faveur de la biodiversité et du climat se renforcent mutuellement.

Maintenir la dynamique

Après quatre années d'efforts, notamment après d'importants retards liés au COVID-19, un accord a été conclu sur le CMB en décembre dernier à Montréal. En adoptant le CMB, les pays ont convenu de mener des actions ambitieuses, à la mesure de l'ampleur de la crise de la biodiversité. **Il est désormais temps de mettre rapidement en œuvre le CMB et de veiller à ce que la perte de biodiversité soit enrayée et inversée d'ici 2030.**

Conservation International recommande que la décision de couverture encourage la réalisation rapide des engagements pris à Montréal et encourage les discussions au sein du SBSTTA qui examinent la manière dont les pays peuvent au mieux aligner leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) sur le CMB pour une mise en œuvre nationale. Il s'agit de la première réunion des Parties à la CDB depuis la COP15 – l'une des deux réunions qui se tiendront avant la COP16 en 2024 – ce qui en fait un moment clé pour catalyser l'action sur le terrain.

Cadre de suivi

Point 3 de l'ordre du jour. Faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le suivi de ses progrès.

a) Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Documents pertinents : 15/5. Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD/COP/DEC/15/5) ; Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD/SBSTTA/25/2)

CONSERVATION INTERNATIONAL
Jill Hepp
Directrice Senior, Politique Internationale
jhepp@conservation.org

L'absence d'un cadre de suivi clair et d'orientations pour aligner la mise en œuvre nationale sur les objectifs mondiaux au moment de l'adoption des Objectifs d'Aichi a contribué à l'incapacité mondiale à atteindre ces objectifs. Conscient de cette difficulté, les pays ont adopté un cadre de suivi préliminaire en même temps que le CMB, avec une trajectoire claire pour un achèvement d'ici 2025 grâce au travail d'un Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs. Conservation International salue les progrès réalisés par l'AHTEG sur le cadre de suivi du CMB. Cependant, pour faciliter le suivi et l'établissement immédiats des rapports sur les objectifs et les cibles du CMB, les pays ont besoin du cadre de suivi complet. C'est pourquoi Conservation International recommande la réalisation rapide d'un cadre de suivi avec des indicateurs principaux pour les 23 cibles, d'ici la COP16 au plus tard.

Plus précisément, le cadre de suivi adopté à la COP15 (CBD/COP/DEC/15/5) ne contient pas d'indicateur principal pour la cible 8, ce qui constitue une **grave lacune dans la prise en compte et le reporting des actions synergiques biodiversité-changements climatiques.** Conservation International encourage l'AHTEG à développer **des indicateurs sur les cibles du CMB qui se rapportent au climat afin de favoriser les synergies avec les processus internationaux de politique climatique.** L'indicateur binaire proposé pour la cible 8 (CBD/SBSTTA/25/2, page 7) devrait également inclure une composante permettant de déterminer si, et comment, les pays ont aligné leurs politiques nationales en matière de biodiversité et de climat (c'est-à-dire les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation). Cela contribuera à favoriser les synergies avec les évaluations scientifiques mondiales et les processus de bilan prévus dans les deux Conventions.

En outre, la composante et les indicateurs complémentaires de la cible 8 devraient si possible viser à **mesurer les contributions quantifiées de la nature à l'atténuation du changement climatique.** Compte tenu de la méthodologie de l'indicateur binaire proposé pour la cible 8, la composante et indicateurs complémentaires suivants dans le cadre de suivi adopté à la COP15 seront encore plus essentiels pour suivre les contributions de la nature à l'atténuation du changement climatique :

- Total des services de régulation du climat fournis par les écosystèmes, par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale) ; inventaires nationaux des gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres ; biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha) ; et stocks de carbone et émissions annuelles nettes de GES, par catégorie d'utilisation des terres, en fonction la couverture terrestre naturelle et non naturelle.

Examen mondial

Point 3 de l'ordre du jour. Faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le suivi de ses progrès.

b) Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen

Documents pertinents : 15/6. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (CBD/COP/DEC/15/6) ; Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (CBD/SBSTTA/25/3)

L'**examen mondial des progrès collectifs est un élément essentiel** du mécanisme de mise en œuvre du CMB. Il devrait évaluer si les actions nationales agrégées et les moyens de mise en œuvre, basés sur les SPANB révisés, conduisent effectivement à la réalisation de la mission, des objectifs mondiaux et des cibles du CMB, et encourager une action renforcée et/ou accrue si les progrès sont insuffisants. La décision adoptée lors de la COP15 définit cet examen mondial comme un rapport d'évaluation autonome, similaire aux Perspectives de la biodiversité mondiale, plutôt que comme un élément clé de la mise en œuvre du CMB.

Conservation International se félicite des points de vue des Parties et des observateurs et propose les commentaires suivants pour guider les recommandations relatives au mécanisme de mise en œuvre du CMB qui seront discutées lors du SBSTTA25 et qui serviront de base aux délibérations connexes de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) lors de sa prochaine réunion en mai 2024. L'examen mondial devrait :

Jill Hepp
Directrice Senior, Politique Internationale
jhepp@conservation.org

- Procéder **par étapes** pour permettre une **phase technique** visant à mesurer l'écart entre les progrès réalisés à ce jour et les progrès nécessaires à la réalisation rapide du CMB, suivie d'une **phase politique** visant à porter l'évaluation des progrès à l'attention des plus hautes instances. Actuellement, le mécanisme permettant aux Parties « d'améliorer leurs actions et leurs efforts » sur la base des résultats de l'examen mondial **n'est que volontaire** dans le CMB et la décision 15/6 de la COP (paragraphe 20). Si l'examen mondial montre que la mise en œuvre n'est pas sur la bonne voie, l'amélioration des actions et des efforts devrait être une **obligation** plutôt qu'une simple démarche volontaire. La COP peut soutenir cette démarche en fournissant (1) une réponse de haut niveau aux résultats et recommandations de l'examen mondial, (2) un mandat pour stimuler l'action au niveau national et (3) la mobilisation de ressources supplémentaires si nécessaire. Des approches progressives similaires ont été proposées par l'UE, la Suisse et la Nouvelle-Zélande[1].
- Être **exhaustif** pour inclure une analyse cible par cible, une évaluation des moyens de mise en œuvre et des conditions favorables fournies, ainsi que la manière dont la mission 2030 et la section C sur les considérations relatives à la mise en œuvre du CMB ont été prises en compte dans les mesures prises pour mettre en œuvre le cadre.
- **S'appuyer sur un large éventail de contributions**, notamment les rapports nationaux, les données scientifiques (telles que les rapports d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)) et les contributions supplémentaires des Parties et des parties prenantes non-Parties. L'appel à la contribution des non-Parties à l'examen mondial des progrès a été évoqué par l'UE, la Nouvelle-Zélande et la Turquie[2].
- Offrir aux Parties la possibilité de **partager leurs meilleures pratiques** et d'identifier les obstacles, les lacunes, les défis et les moyens d'y remédier.
- Être clair sur **les résultats attendus**. Si les progrès dans la réalisation du CMB sont insuffisants, l'**examen mondial devrait inciter les Parties à relever[3] leur niveau d'ambition et à renforcer la mise en œuvre de leurs SPANB**. L'amélioration des actions et des efforts devrait **s'accompagner de la mise à disposition de ressources supplémentaires** pour la mise en œuvre du CMB, sur la base de l'identification de lacunes spécifiques de mise en œuvre lors de l'examen mondial des progrès collectifs. L'accent doit être mis sur les pays en développement Parties, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à économie en transition, ainsi que sur les domaines hautement prioritaires en matière de biodiversité et de services écosystémiques à l'échelle mondiale. Une attention particulière doit également être accordée à la décision VIII/1 de la COP (UNEP/CBD/COP/DEC/VIII/1) sur la biodiversité insulaire afin d'aborder la réduction de la pauvreté et le développement durable. Plusieurs Parties, dont l'UE, la Norvège, la Suisse et la Nouvelle-Zélande, dans leurs contributions sur ce sujet, ont souligné la nécessité d'adopter des processus à la suite de l'examen mondial afin d'encourager le relèvement du niveau d'ambition[4].

Dans l'ensemble, le relèvement des ambitions à la suite de l'examen mondial devrait être **encouragé au plus haut niveau.** Les entités chargées de fournir des orientations sur l'augmentation des ambitions devraient être clairement définies, les responsabilités étant actuellement réparties entre le SBSTTA et le SBI[5].

Biodiversité & Changements climatiques

Point 7 de l'ordre du jour. Biodiversité et changements climatiques

[1] Voirhttps://www.cbd.int/notifications/2023-069.
[2] Voirhttps://www.cbd.int/notifications/2023-069.
[3] Le « relèvement » est un terme utilisé pour décrire le renforcement ou l'augmentation de l'ambition des objectifs nationaux des pays en lien avec les progrès nécessaires pour atteindre le CMB, sur la base de l'état de mise en œuvre décrit dans l'examen mondial des progrès.
[4] Voirhttps://www.cbd.int/notifications/2023-069.
[5] Conservation International croit comprendre que le SBSTTA est responsable de la collecte des contributions pour l'examen mondial, et que le SBI est responsable de l'élaboration des procédures de cet examen.

Documents pertinents : 15/30. Biodiversité et changements climatiques (CBD/COP/DEC/15/30) ; Examen des conclusions du 6e Rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et de leurs implications pour les travaux entrepris dans le cadre de la Convention (CBD/SBSTTA/25/9) ; Biodiversité et changements climatiques (CBD/SBSTTA/25/12)

Des preuves scientifiques claires[6] démontrent que **la perte de biodiversité et les changements climatiques sont indissociables, et que leurs solutions se trouvent souvent aux mêmes endroits**. Les écosystèmes terrestres, côtiers et marins « à haute teneur en carbone » tels que les tourbières, les mangroves, les zones humides, les forêts et les marais sont souvent les mêmes que ceux qui sont essentiels au maintien de la biodiversité[7]. En outre, certains types d'écosystèmes essentiels à la biodiversité sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques (par exemple les récifs coralliens), et les caractéristiques de nombreux écosystèmes, telles que leur intégrité et leur connectivité, influencent les services mondiaux de régulation du climat qu'ils assurent et/ou leur résilience localisée aux impacts climatiques[8,9].

La CDB a reconnu les synergies entre la biodiversité et les changements climatiques dans plusieurs décisions clés[10] – notamment le CMB[11] – qui peuvent être mises en œuvre grâce à un large ensemble de preuves et d'orientations existantes.

Lors du SBSTTA25, les Parties à la CDB peuvent apporter leur contribution sur ce sujet et négocieront un projet de décision sur ce point de l'ordre du jour pour la COP16. Ceci offre l'**opportunité de renforcer les liens entre la biodiversité et les changements climatiques au niveau national** afin de garantir que les efforts en faveur de la biodiversité et du climat, notamment les efforts de suivi des actions et des impacts, se **renforcent mutuellement**, de façon **à garantir des politiques efficaces et à faire la meilleure utilisation des maigres ressources disponibles pour la nature**.

Conservation International se félicite de la note du Secrétariat sur la biodiversité et les changements climatiques (CBD/SBSTTA/25/12), soulignant l'importance de la recommandation proposée par le SBSTTA à la COP16 aux pages 8 et 9 comme base pour la manière dont la CDB soutiendra la mise en œuvre des cibles 8 et 11 du CMB, ainsi que les autres cibles qui contribuent à ce sujet. À ce titre, Conservation International recommande les ajouts suivants :

- Demander au Secrétariat d'élaborer **des orientations opérationnelles pour accompagner la mise en œuvre nationale** du CMB, conformément aux soumissions du Canada, de la Chine, de l'Union européenne, du Japon et du Royaume-Uni sur ce sujet. Ces orientations peuvent inclure l'identification d'opportunités et d'activités qui sont bénéfiques pour la biodiversité et le climat. Des orientations sont également nécessaires pour donner la priorité aux actions dans les écosystèmes à fort potentiel d'atténuation et d'adaptation, tels que les écosystèmes à haute teneur en carbone comme les forêts de mangroves, les marais salants et les herbiers marins, comme le souligne le document CBD/SBSTTA/25/9 et comme le suggère le Royaume-Uni. Cela aiderait les pays à donner la priorité aux solutions fondées sur la nature (SfN) et/ou aux approches fondées sur les écosystèmes qu'ils devraient inclure dans leurs SPANB et leurs objectifs nationaux en tant que contributions à la réalisation de la cible 8.
- Demander aux **secrétaires exécutifs de la CDB et de la CCNUCC de travailler plus étroitement ensembles** afin d'optimiser les synergies et de minimiser les compromis dans la mise en œuvre des

[6] Pörtner, H.O., *et al.* 2021. Rapport de l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques coparrainé par l'IPBES et le GIEC ; IPBES et GIEC DOI:10.5281/zenodo.4782538. https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf.

[7] Noon, M.L., Goldstein, A., Ledezma, J.C. *et al.* Mapping the irrecoverable carbon in Earth's ecosystems. *Nat Sustain* **5**, 37–46 (2022). https://doi.org/10.1038/s41893-021-00803-6.

[8] Grantham, H.S., Duncan, A., Evans, T.D. *et al.* Anthropogenic modification of forests means only 40% of remaining forests have high ecosystem integrity. *Nat Commun* **11**, 5978 (2020). https://doi.org/10.1038/s41467-020-19493-3.

[9] Schmitz, O.J., Sylvén, M., Atwood, T.B. *et al.* Trophic rewilding can expand natural climate solutions. *Nat. Clim. Chang.* **13**, 324–333 (2023). https://doi.org/10.1038/s41558-023-01631-6.

[10] Voir annexe : https://www.cbd.int/doc/notifications/2023/ntf-2023-043-climate-en.pdf

[11] Les cibles du CMB au niveau du lien biodiversité-climat comprennent la cible 8 (atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité), la cible 11 (restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations), la cible 14 (veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité dans les politiques et les processus) et la cible 19 (tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat).

Jill Hepp
Directrice Senior, Politique Internationale
jhepp@conservation.org

deux conventions. L'appel à une collaboration renforcée entre ces deux entités a été soutenu par le Canada, l'Union européenne, le Japon et le Royaume-Uni, et soutenu par la conclusion selon laquelle la réalisation du CMB nécessite une action climatique efficace conformément à l'Accord de Paris et à la CCNUCC. La collaboration peut notamment se traduire par la mise en place de canaux formels de partage des connaissances, des discussions sur l'action commune nécessaire pour réaliser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature, et l'élaboration d'orientations techniques sur la manière d'optimiser les co-bénéfices et les synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat. Il serait également utile de collaborer à l'élaboration d'orientations sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques et plans nationaux sur les changements climatiques et les plans d'adaptation aux changements climatiques, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la CCNUCC, comme l'ont souligné l'Union européenne et le Japon. Comme indiqué dans le projet de recommandation, le Groupe de liaison conjoint des Conventions de Rio constitue un bon point de départ pour ces discussions.

- Demander de nouvelles discussions entre les Parties sur **les mesures de sauvegarde pour les SfN** qui seraient utiles dans la mise en œuvre de la cible 8 afin de s'assurer qu'elles minimisent les impacts négatifs et encouragent les avantages positifs de l'action climatique sur la biodiversité. Cet aspect peut également inclure l'identification d'efforts visant à lutter contre les changements climatiques susceptibles d'entraîner une perte de biodiversité. Par exemple, le projet de décision de la COP15 (COP/15/2, page 238) faisait référence à l'impact négatif potentiel d'approches spécifiques telles que « le déploiement à grande échelle de plantations intensives destinées à la production de bioénergie, le remplacement des forêts naturelles et des terres agricoles de subsistance, les subventions préjudiciables à l'agriculture et d'autres secteurs. » Une identification claire de ces approches potentiellement nuisibles peut améliorer l'aménagement du territoire, les approches législatives et réglementaires, etc. lors de la mise en œuvre du CMB.

Jill Hepp
Directrice Senior, Politique Internationale
jhepp@conservation.org